

République française



Département de l'Hérault
Arrondissement de Lodève

Salasc,
Le 26 Août 2020.

NOTE INFORMATIVE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

CANTINE :

Les tickets de cantine s'achètent à la mairie du lieu de domicile de l'enfant.

Le ticket coûte 3.20€ et est à remettre à l'enfant ou à l'agent de l'école le matin, dûment rempli.

Aucun chèque pour l'achat de tickets de cantine ne sera accepté par les agents de l'école de Salasc.

En effet, les agents de l'école ne sont pas habilités à recevoir cet argent, dès lors, leur responsabilité pourrait être engagée, à tort.

GARDERIE :

La garderie du soir est payante : 15€ par grande période scolaire (de septembre à décembre / de janvier à mars / d'avril à juillet). Une facture vous sera envoyée par la mairie.

Toute présence pointée une fois sur la période est facturée.

La garderie termine à 18h, nous vous remercions de respecter cet horaire.

TRANSPORT :

Une navette scolaire fait le lien entre les 2 écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Salasc-Octon, le matin, à midi pour la cantine et le soir.

Aux vues du nombre d'enfants en bas âge, un agent municipal sera présent dans le bus, à chaque trajet, entre les 2 écoles.

A SAVOIR :

La garderie du matin, la pause méridienne et la garderie du soir sont du ressort de la commune :

Mairie : 04 67 96 10 01 – mairie.salasc419@orange.fr – + Aux horaires d'ouverture de la mairie

L'organisation scolaire, l'enseignement et les temps de récréation sont du ressort de l'éducation nationale :

Ecole publique de Salasc : 04 67 88 09 70 – Auprès de la professeure des écoles.

L'organisation des transport est du ressort d'Hérault transport/Autocars PONS en collaboration avec la commune :

Hérault transport : 04 34 88 89 99 - Autocars PONS : 04 67 23 18 67

Le maire,
Jacques ARRIBAT

